



# Formation sur l'utilisation des essences de bois locales



Adresse **La Bastide 66360 Olette**

Référence **2527CHARTEFOR**

Maître d'ouvrage

**PNR PYRENEES CATALANES**

Adresse **LA BASTIDE 66360 OLETTE**

Tel. / courriel **04 68 04 97 60/ contact@pnrpc.fr**

Objet **CAHIER DES CHARGES**

**Date et heure limites de remise des offres :  
28-04- 2026**

# 1. DESCRIPTIF DU MARCHE

## .1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

Le présent cahier des charges concerne la prestation d'une formation sur l'utilisation des essences de bois présentes localement. Elle a vocation à accompagner la structuration de la filière forêt-bois locale par la montée en compétences des professionnels de la première et seconde transformation du bois. Cette formation s'inscrit dans la Charte forestière de territoire portée par le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes et est rendu possible par une subvention délivrée par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

### .1.1. LIEUX D'EXECUTION

Lieu à définir sur le territoire du Parc.

## .2. CONTENU ET PRESENTATION DE L'OFFRE

### .2.1. CONTENU

Le dossier de consultation contient la pièce suivante :

- **Cahier des charges de la formation fixant les règles de la consultation et le descriptif des attendus**

### .2.2. PRESENTATION DE L'OFFRE

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

En cas de non-présentation de tout ou partie des documents figurant ci-dessous, le soumissionnaire verra son offre rejetée au profit de l'offre du candidat arrivant en 2<sup>ème</sup> position et ainsi de suite.

### .2.3. DOCUMENT A PRODUIRE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- **La Décomposition du Prix paraphée, datée et signée**
- **Le présent cahier des charges signé sans réserve**

## .3. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Le pli des candidats doit parvenir au plus tard le : **28-04-2026 à 17h00**

par voie numérique à Monsieur le Président du PNRPC auprès de :

[heloise.erieaupajot@pnrpc.fr](mailto:heloise.erieaupajot@pnrpc.fr) + copie : [patricia.oster@pnrpc.fr](mailto:patricia.oster@pnrpc.fr)

Tout retard entraîne l'élimination de l'offre du candidat. Les offres arrivées hors délais ne seront pas examinées.

### .3.1. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

La personne habilitée à donner des renseignements d'ordre juridique ou administratif ou technique est :

Pour le maître d'ouvrage :

Patricia OSTER - [patricia.oster@pnrpc.fr](mailto:patricia.oster@pnrpc.fr) et Héroïse ERIEAU PAJOT [heloise.erieaupajot@pnrpc.fr](mailto:heloise.erieaupajot@pnrpc.fr)

## **.4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **.4.1. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **.4.2. MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT**

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **.5. ACCEPTATION**

Est accepté le présent CAHIER DES CHARGES.

Fait à

La personne responsable de l'entreprise,

*(Lu et Approuvé, signature)*

## 2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

### 2.1 DESCRIPTIF :

#### 1. CONTEXTE

La charte forestière du PNR des Pyrénées Catalanes est un outil stratégique de développement forestier. Son programme d'action a été élaboré en concertation avec les représentants de la forêt publique et privée, les collectivités et institutions forestières. Un des enjeux principaux identifié vise à accompagner la structuration de la filière forêt-bois. Pour ce faire, la charte forestière promeut l'utilisation des essences de bois locales, dans une optique de circuit court et de valorisation des entreprises du territoire. Dans le cadre d'une subvention accordée par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le PNR des Pyrénées Catalanes souhaite proposer aux professionnels de la première et seconde transformation du bois une formation sur l'utilisation des essences de bois présentes sur son territoire afin de valoriser des essences forestières jusqu'alors peu utilisées. Cette formation s'inscrit dans la dynamique de valorisation du bois local engagée depuis plusieurs années notamment au travers de la certification du pin à crochets.

#### 2. DESCRIPTIF

Formation technique d'une journée sur l'utilisation des essences de bois locales

- Présentation des essences de bois locales, de leur(s) utilisation(s), de leurs capacités techniques, de leur classe d'emploi, durabilité, taux d'admission, stabilité, quelle(s) machine(s) utiliser pour les transformer, etc. Cette partie occupera la majorité du temps de la formation.
- Présentation de la réglementation associée à l'utilisation de chaque essence présentée (normes, contraintes réglementaires dans l'utilisation des bois, règles de marché public, intérêt du groupement d'entreprise, assurance, dérogations...)

La formation a vocation à s'adapter au territoire. Pour ce faire, elle se concentrera sur les essences présentes au sein du territoire du Parc et du matériel et outillage dont disposent les professionnels locaux.

#### 3. Délais d'exécution

La période de réalisation de cette formation se déroulera à l'automne 2026 (la date précise sera à convenir en fonction des disponibilités respectives du formateur, du PNR et des professionnels de la filière).

#### 4. Réponse attendue

Le prestataire fournira :

Un devis indiquant le montant TTC de la formation.

#### 5. Critères d'analyse

<b>Libellé</b>	
CRITÈRE 1 - Prix des prestations Mode de Calcul : offre la plus économique / offre étudiée	50%
CRITÈRE 2 – Qualité de la proposition (adaptation de la proposition par rapport aux enjeux présentés).	50%

## 6. Délai de réception de l'offre

L'offre doit parvenir au Parc naturel régional **au plus tard le 28-04-2026**, à 17h, à l'adresse suivante :

[heloise.erieaupajot@pnrpc.fr](mailto:heloise.erieaupajot@pnrpc.fr) et [patricia.oster@pnrpc.fr](mailto:patricia.oster@pnrpc.fr)

## 7. Prix et conditions de facturation

Le règlement de la prestation sera effectué en une fois sur facture, à l'achèvement de la mission.

Délai global de paiement : 30 jours.

Il appartiendra aux entreprises de demander toute précision dont elles auraient besoin.

A, Olette

Le

Le Candidat ou le Titulaire, Signature et cachet